

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 12 août 2019 à la salle du conseil à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absent : M. Jean-Sébastien Allard

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

185-08-19 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'ordre du jour par l'ajout du point suivant à « Affaires nouvelles » :

A) Lettre d'entente poste horticulteur.

18- RAPPORT DES SOUMISSIONS TRAVAUX DE PAVAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE

Les soumissions pour les travaux ont été ouvertes publiquement le 8 août dernier.

Les soumissions déposées sont comme suit :

- Inter-Cité Construction ltée 211 916.17 \$
- CAL Compagnie Asphalte ltée 250 348.86 \$

Les deux soumissions sont conformes. La plus avantageuse est celle déposée par Inter-Cité Construction ltée.

186-08-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif aux travaux de pavage et réfection de chaussée 2019 à Inter-Cité Construction ltée au montant de 211 916.17 \$ taxes incluses conformément à la soumission déposée le 8 août 2019.

19- AFFAIRES NOUVELLES

A) Lettre d'entente poste horticulteur

Le comité des ressources humaines recommande la création d'un nouveau poste d'horticulteur à la municipalité.

Conformément à la convention collective, ce poste sera soumis à la procédure habituelle d'affichage interne et l'évaluation du poste devra être l'objet d'une entente avec le syndicat des employés.

Préalablement à l'ouverture du poste, un projet de lettre d'entente est déposé afin de convenir de certaines modalités (période d'essai, impacts sur le poste actuel de jardinier).

187-08-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la création d'un poste d'horticulteur, le tout conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des employés selon les modalités de la lettre déposée devant le conseil et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite lettre d'entente.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 04, M. Pierre Boudreault propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général